



Saisir l'occasion : miser sur nos forces pour renforcer le système alimentaire

Mémoire présenté dans le cadre de la consultation publique
pour la Stratégie nationale de prévention en santé

Avril 2025

Table des matières

Introduction	2
Recommandations :	
1. Une taxe sur les boissons sucrées pour se donner les moyens d’investir dans la prévention en santé	2
2. Un programme d’alimentation scolaire comme levier de transformation du système alimentaire.....	3
3. Un programme de coupons nourriciers gagnant-gagnant.....	3
4. Des concertations alimentaires territoriales multisectorielles et inclusives.....	4

À propos du Conseil du système alimentaire montréalais

Le Conseil du système alimentaire montréalais (Conseil SAM) est le premier conseil de politiques alimentaires d’une ville francophone dans le monde. Depuis 2018, il porte deux mandats, soit ceux de conseiller l’agglomération de Montréal pour le développement de politiques et programmes ainsi que de mobiliser un réseau de plus de 150 partenaires pour la mise en place de plans d’action régionaux intégrés. Le Conseil SAM est soutenu par Montréal – Métropole en santé, la Table intersectorielle régionale pour les saines habitudes de vie pour la région de Montréal.

Le Conseil SAM est composé de membres statutaires nommés par des institutions publiques ainsi que des membres issus de la société civile, soit des organismes à but non lucratif, des chercheurs, des institutions philanthropiques, des entrepreneurs, etc. qui sont sélectionnés lors d’appels à candidatures.

Au service de sa mission d’assurer un leadership régional fort en matière d’alimentation, le Conseil SAM crée des espaces de concertation et de partage de connaissance, développe et promeut des politiques favorables à un système alimentaire durable et inclusif et soutien la mise en place d’initiatives structurantes qui visent à renforcer l’accès à une alimentation saine, diversifiée de proximité, abordable et durable pour toutes et tous.

5455 avenue de Gaspé, bureau 200
Montréal (QC), H2T 3B3
info@mtlmetropolesante.ca



Introduction

Le développement de la Stratégie nationale de prévention en santé se fait à un moment historique où la société québécoise vit crise après crise. Pour sortir des problèmes chroniques et renforcer notre résilience face aux nouveaux défis, nous devons miser sur de nouvelles approches.

Ce mémoire rassemble les recommandations du Conseil SAM, basées sur des initiatives expérimentées sur notre territoire et aussi des idées coconstruites avec des partenaires à travers le Québec. Nous y proposons des moyens de renforcer nos capacités collectives, de faire des investissements intelligents, et d'être à l'écoute des idées et des besoins qui ont émergés à travers de multiples années de concertation multisectorielle.

1. Une taxe sur les boissons sucrées pour se donner les moyens d'investir dans la prévention en santé

Les maladies chroniques liées à une alimentation de mauvaise qualité sont un fardeau pour le système de santé québécois et les finances publiques. D'ailleurs, l'ensemble des mesures proposées pour améliorer l'accès à une saine alimentation et diminuer l'insécurité alimentaire représentent des investissements majeurs.

Depuis plusieurs années, le Conseil SAM recommande d'instaurer une taxe sur les boissons sucrées au Québec. La science est claire : la surconsommation de boissons sucrées est associée à de nombreux problèmes de santé, comme le diabète de type 2, le cancer, les maladies cardiovasculaires, l'obésité et les problèmes dentaires. Or, plus de la moitié de la population québécoise en consomme chaque jour.

Au Québec, un adulte sur cinq consomme au moins une boisson sucrée tous les jours (Institut de la statistique du Québec, 2016). À Montréal, chez les enfants de 6^e année, 1 sur 10 consomme une boisson sucrée tous les jours. Cette proportion monte à 19% dans les milieux très défavorisés (DRSP, 2017). Alors qu'elles devraient être consommées à l'occasion seulement, elles représentent la principale source de sucres libres des Québécois et Québécoises.

Plus de 117 juridictions à travers le monde sont déjà passées à l'action en adoptant une taxe sur les boissons sucrées, notamment la province de Terre-Neuve-et-Labrador. La taxation des boissons sucrées, soutenue par l'Organisation mondiale de la santé, permet de dégager des sommes substantielles à réinvestir en prévention. Selon une étude publiée en 2021 (Haeck, Lawson, et Poirier, 2021), une taxe sur les boissons sucrées à la hauteur de 0,20 \$ par litre permettrait de générer des revenus dépassant 50 millions de dollars au Québec. Près de huit personnes sur dix sont en faveur d'une taxe sur les boissons sucrées dont les revenus sont réinvestis dans un programme de repas sains dans les écoles.

2. Un programme d'alimentation scolaire comme levier de transformation du système alimentaire

À partir de cette année, nous ne pouvons plus dire que le Canada est le seul pays du G7 sans un programme d'alimentation scolaire. L'entente signée entre les gouvernements du Canada et du Québec permet de passer à une autre échelle pour nourrir les enfants d'âge scolaire.

Comment pouvons-nous nous assurer que les nouveaux fonds disponibles soient utilisés d'une façon cohérente avec la vision d'un Programme d'alimentation scolaire universel pour le Québec qui a été coconstruit par la Coalition québécoise pour une saine alimentation scolaire et ses centaines de partenaires, dont le Conseil SAM ?

La stratégie nationale de prévention en santé devrait inclure une stratégie pour aider le milieu scolaire à respecter l'imminent nouveau cadre pour l'alimentation dans les écoles. En effet, il est nécessaire d'accompagner le milieu dans les changements de pratiques. Il faut prévoir des ressources qui viseront à aider les écoles dépenser adéquatement les nouveaux fonds pour l'alimentation, c'est-à-dire en s'approvisionnant d'aliments nutritifs bons pour la santé, mais également produits localement, en cohérence avec la Stratégie nationale d'achat d'aliments du Québec. Il faut d'ailleurs prévoir des ressources pour les organismes qui fournissent des collations et repas dans les écoles afin qu'ils puissent aussi se fixer des cibles d'approvisionnement local et les atteindre.

L'entente entre les gouvernements fédéral et provinciaux n'inclut pas de fonds pour la littératie alimentaire. Il est donc impératif que la Stratégie nationale prévoie des ressources pour soutenir les activités pédagogiques (ateliers de cuisine, cours de nutrition, jardins pédagogiques), tant celles offertes en parascolaire que celles intégrées dans le cursus scolaire.

3. Un programme de coupons nourriciers gagnant-gagnant

Depuis la pandémie, plusieurs initiatives de coupons nourriciers ont été mises en place à Montréal et ailleurs au Québec. À la base, ces programmes ont comme objectif d'améliorer l'accès à la saine alimentation pour les personnes vulnérables.

Pourtant, dans un contexte où l'approche systémique à l'alimentation est de plus en plus reconnue, et où les restrictions budgétaires sont omniprésentes, il incombe plus que jamais d'investir les fonds publics de manière efficace et intelligente. Chaque dollar investi doit viser un maximum de retombées.

C'est la raison pour laquelle nous croyons que les initiatives soutenues par un éventuel programme de coupons nourriciers doivent être de nature « gagnant-gagnant », c'est-à-

dire soutenir non seulement les personnes en situation de vulnérabilité, mais également les productrices et producteurs locaux. Nous citons l'exemple de la [Carte proximité fermière et solidaire](#), qui est distribuée aux familles ou aux personnes seules qui sont à risque de vivre de l'insécurité alimentaire pour renforcer leur capacité d'achat d'aliments frais produits au Québec. Cette approche « gagnant-gagnant » vise à bonifier le pouvoir d'achat des populations en situation de vulnérabilité, à favoriser la consommation d'aliments de fruits et légumes, et à stabiliser les revenus des productrices et producteurs qui vendent leurs produits dans les marchés participants.

On a tendance à l'oublier, mais les productrices et producteurs de fermes de petite échelle, qui démontrent le plus souvent une exemplarité dans leurs pratiques en termes d'écoresponsabilité, souffrent de précarité financière et parfois même de détresse psychologique et autres problèmes de santé mentale. Un programme de coupons nourriciers qui investirait dans l'achat d'aliments sans mécanisme pour les soutenir aggraverait les inégalités sociales déjà vécues par cette population.

[Savoir prendre soin +](#), un projet de recherche-action mené avec diverses populations à risque de vivre des vulnérabilités (familles immigrantes et racisées, personnes LGBTQIA2+) au sujet de la *Carte Proximité* ainsi que d'autres services alimentaires a démontré l'importance d'adapter les initiatives de coupons nourriciers aux préférences et besoins des populations qu'elles tentent de rejoindre. Un programme de coupons nourricier devrait soutenir les organismes porteurs pour le développement et l'évaluation de pratiques inclusives.

4. Des concertations alimentaires territoriales multisectorielles et inclusives

Bien que le Conseil SAM soit pour le moment le seul conseil de politiques alimentaires au Québec, de plus en plus de territoires à travers la province se sont dotés de concertations alimentaires pour favoriser la collaboration intersectorielle et transformer nos systèmes alimentaires afin qu'ils soient plus équitables, plus écologiques et plus autonomes.

Ces instances favorisent l'innovation et la cohésion des parties prenantes sur leurs territoires, et s'inspirent des meilleures pratiques en échangeant entre elles à travers des réseaux et des événements comme le Forum sur les systèmes alimentaires territoriaux (Forum SAT). Ces instances, adaptées aux besoins de leurs territoires, jouent des rôles semblables aux quatre rôles du Conseil SAM, soit l'animation d'espaces de concertation, la création d'opportunités de partage de connaissances, le développement de politiques publiques, et le soutien aux initiatives structurantes.

Les concertations alimentaires sont essentielles pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale de prévention en santé. Ancrées dans leurs territoires, elles concrétisent des mesures gouvernementales en des projets concrets qui sont réalisés en adéquation avec les besoins des milieux.

Il faut reconnaître davantage ces instances de gouvernance publiques et investir dans les concertations territoriales non seulement pour maintenir les ressources de coordination, mais également pour bonifier leurs capacités d'évaluation et de communication. À Montréal, le Conseil SAM est reprenneur de la plateforme Évaluation en commun et la méthodologie participative qui permettent à tout un réseau de partenaires de développer des indicateurs communs, de collecter les données, et d'en faire l'analyse. S'il était développé davantage et adapté pour d'autres territoires, ce système d'évaluation pourrait être un outil puissant pour mesurer les retombées des initiatives soutenues par la Stratégie nationale de prévention.

Pour plusieurs concertations alimentaires, un prochain défi est de trouver des moyens de favoriser la citoyenneté alimentaire, soit le pouvoir d'agir des citoyens et citoyennes pour faire les choix alimentaires alignés avec leurs préférences et valeurs, ainsi que la participation citoyenne dans les projets alimentaires et les planifications territoriales en alimentation. En 2025, il est incontournable d'impliquer les premières personnes concernées, soit les personnes en situation de vulnérabilité, dans le développement des initiatives et dans la gouvernance alimentaire des territoires. Pour que les premières personnes concernées soient véritablement actrices de la gouvernance alimentaire, leur engagement doit être soutenu matériellement et reconnu socialement. Cela requiert des ressources dédiées à l'accompagnement, la formation et la rémunération des personnes en situation de précarité pour assurer leur implication dans les processus décisionnels.

L'innovation sociale pour soutenir la mobilisation des savoirs et l'implication directe des personnes, notamment les personnes en situation de vulnérabilité et marginalisées, doit être une priorité pour la Stratégie nationale de prévention en santé.

